

CONSEIL D'ADMINISTRATION N°23

Du mardi 10 novembre 2020

Au vu des circonstances exceptionnelles rencontrées, cette assemblée statutaire se tient de façon dématérialisée, avec un ordre du jour allégé.

Gropament d'Interès Public entre :



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



Ordre du jour

Délibération CA201110.01 – Création d’un emploi permanent de chargé.e de mission enseignement et d’un poste de salarié.e-doctorant.e..... 3



Délibération CA201110.01 – Création d'un emploi permanent de chargé.e de mission enseignement et d'un poste de salarié.e-doctorant.e.

Mesdames, Messieurs,

Suite aux échanges entre les Régions et l'État sur la question de la contribution de ce dernier à l'Office public de la langue occitane, en comparaison notamment aux contributions qu'il porte aux autres offices publics de langue régionale d'une part, et suite à un échange entre le Directeur général de l'enseignement scolaire et le 2nd Vice-Président de l'Office public de la langue occitane - Recteur de l'académie de Toulouse d'autre part, a été annoncée par ce dernier lors du conseil académique de la langue occitane de l'académie de Toulouse, le 29 juin dernier, la décision du ministère de l'Éducation nationale d'augmenter la contribution de l'État au sein de notre Groupement :

- Par la participation du ministère de l'Éducation nationale à hauteur de 50 000 € au programme budgétaire d'activité cette année, cette participation pouvant atteindre 80 000 € dès l'année 2021 (la participation de l'État à ce programme d'activité se faisant jusqu'alors par la seule contribution du ministère de la Culture à hauteur de 23 000 €) ;
- Par la mise à disposition d'un second agent de catégorie A du ministère de l'Éducation nationale. Jusqu'alors, l'État participait au programme budgétaire de fonctionnement par la mise à disposition d'un agent de catégorie A (ministère de l'Éducation nationale) et par le versement d'une contribution de 15 000 € (ministère de la Culture).

Si le premier poste de chargé.e de mission enseignement, créé à la constitution de l'Office, a été installé à Toulouse, ce second poste sera basé à l'antenne de Bordeaux.

Les principales missions qui lui seront rattachées sont les suivantes :

- Participation au co-pilotage des actions d'enseignement des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers dans le cadre des conventions académiques ;
- Élaboration et gestion des dispositifs d'accompagnement de l'enseignement de l'occitan :
 - Pilotage des dispositifs d'accompagnement de l'enseignement gérés par l'OPLO (Bourses ENSENHAR, sensibilisation des lycéens...) en Nouvelle-Aquitaine ;
 - Instruction des dossiers de demande de subvention des opérateurs œuvrant pour l'enseignement (Calandreta, Oc-Bi Aquitaine, Cap'Òc...) ainsi que pour la formation aux adultes (d'intérêt personnel et professionnelle) des opérateurs de la Région Nouvelle-Aquitaine ;
 - mise en place d'actions éducatives à l'échelle européenne.
- Participation au déploiement de la stratégie territoriale de l'Office auprès des communes ciblées de Nouvelle-Aquitaine.
- Autres activités, en appui avec le.a chargé.e de mission communication du site de Bordeaux :
 - Définition des contenus dédiés à la création d'outils de communication relatifs à l'enseignement de l'occitan.
- En appui avec le.a chargé.e de mission évaluation et développement territorial du site de Toulouse :
 - Constitution et suivi de dossiers de recherche de financements nationaux ou européens ;
 - Collecte de données quantitatives permettant d'alimenter l'observatoire de l'OPLO.

Pour mémoire, afin de mener les missions qui lui ont été confiées, l'Office public de la langue occitane compte actuellement 6 emplois permanents qui sont les suivants :

- 1 emploi permanent de Directeur ;
- 1 emploi permanent de Directeur adjoint ;
- 1 emploi permanent d'assistante gestionnaire ;
- 3 emplois permanents de chargé.es de mission.

Par ailleurs, conformément à la délibération n°AG191126.05 relative au processus de mise en œuvre de la prochaine enquête sociolinguistique sur les territoires occitanophones de Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et Val d'Aran, l'Office développe un deuxième volet qualitatif qui consiste à mener des travaux de recherche consacrés à l'analyse des représentations sociolinguistiques dans le domaine de l'enseignement de l'occitan. L'objectif consiste à élaborer une argumentation scientifique visant tout particulièrement à démultiplier les leviers de motivation chez les enfants et les parents. Pour ce faire, notre groupement va s'appuyer sur les compétences d'un salarié-doctorant dans le cadre d'une CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche).

Si le partenariat initial était envisagé avec l'Université Paul Valéry, le désistement de la candidate pressentie a nécessité l'organisation d'une seconde cession de recrutement. Le choix du jury, qui s'est réuni le 2 juillet dernier, s'est porté sur Mme Marie ARMENTIA, rattachée au laboratoire IKER de Bayonne. Sa mission, d'une durée de trois ans, prendra la forme d'une thèse doctorale. Celle-ci sera cofinancée par l'ANRT (Association nationale de la recherche et de la technologie), dont le dossier de subvention est en cours de constitution. Le recrutement de Mme ARMENTIA sera effectif une fois notifiée la subvention (calendrier prévisionnel de démarrage : décembre 2020 / janvier 2021).

En conséquence, Mesdames, Messieurs, j'ai l'honneur de vous proposer d'adopter la délibération suivante :

ARTICLE PREMIER : Un emploi supplémentaire permanent de chargé.e de mission enseignement est créé au sein de l'Office public de la langue occitane, ce qui porte à 7 le nombre d'emplois permanents de la structure.

ARTICLE DEUX : Un poste de salarié.e-doctorant.e est créé pour une durée de trois ans dans le cadre d'une convention industrielle de formation par la recherche, sous réserve de son cofinancement par l'Association nationale de la recherche et de la technologie.



Charline CLAVEAU

Présidente du conseil d'administration